



Le colza: La culture change et toujours peu d'insectes jusqu'à présent.

Les gelées nocturnes sont terminées, les températures sont plus douces et les journées rallongent, ce qui permet au colza d'hiver de se développer. Comme prévu, les fréquentes averses accompagnées ou non de vent au cours de la semaine écoulée, ont contrarié les vols d'insectes. Très peu de méligèthes et de charançons ont été capturés, voire aucun dans certains bassins.

La météo nous prédit un net réchauffement pour la fin de semaine avec des températures pouvant atteindre 20°C le week-end prochain, ce qui pourrait favoriser les vols d'insectes.

Si le piège, par sa couleur jaune, est très attractif, il faut en plus de l'observation des insectes piégés, regarder les plantes pour voir la présence d'insectes ravageurs (méligèthes et charançons de la tige).

Les colzas les plus développés présentent actuellement des boutons dégagés des feuilles et sont donc vulnérables aux attaques de méligèthes à la recherche de pollen dans les boutons.

Si, au stade boutons accolés, le nombre moyen de méligèthes dépasse 3 à 4 par plante, un traitement insecticide sera envisagé.

Si le colza a souffert du gel et est plus faible ou retardé au niveau de son développement, il faut également observer la présence de méligèthes. Dans ce cas, un traitement est envisagé s'il y a 1 méligèthe par plante en moyenne, en comptant une quarantaine de plantes.

Il est inutile de traiter en l'absence d'insectes ou si les seuils ne sont pas atteints. Une vérification dans chaque parcelle de colza est indispensable. C'est le meilleur moyen de garder des solutions efficaces contre les insectes ravageurs, car le nombre de modes d'action des produits autorisés va se réduire.

La surveillance continue et sera renforcée lors des hausses de température annoncées.

Christine Cartrysse, APPO, Centre Pilote CePiCOP
Michel De Proft, Expert scientifique CRA-W



Les données d'observation sont issues d'un réseau de piégeage du colza rassemblant des observateurs de l'APPO, du CADCO, du CARAH, du CPL-Végémar, du CRA-W, de la DGARNE-Développement et de l'OPA de Ciney, et couvrant les différentes régions de production du colza.